

Désignation de l'entreprise : Société SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :8...000.....)	DA	8 000		8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC				
	Réserve légale (3)	DD	800		800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/>)	DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="text" value="EJ"/>)	DG				
	Report à nouveau	DH	885 850		488 904	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	575 451		776 946	
	Subventions d'investissement	DJ				
	Provisions réglementées *	DK				
		TOTAL (I)	DL	1 470 102		1 274 650
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM				
	Avances conditionnées	DN				
	TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP				
	Provisions pour charges	DQ				
	TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS				
	Autres emprunts obligataires	DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	713 540		1 042 270	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV	802 407		786 377	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	205 682		109 728	
	Dettes fiscales et sociales	DY	974 676		924 066	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ				
	Autres dettes	EA	44 904		31 193	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB				
	TOTAL (IV)	EC	2 741 209		2 893 635	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 211 310		4 168 286	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB				
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
		Ecart de réévaluation libre	1D			
		Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF				
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 640 040		1 496 597	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 779		2 022		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
Siège Social : 25, rue Sylvabelle
13006 MARSEILLE

=====
RCS MARSEILLE 442 724 704
=====

=====
N° CHRONO 2002 B 1728
=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 MARS 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter **le bénéfice de 575 451 euros** de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	575 451 euros
A titre de dividendes	200 000 euros
Soit 400 euros par titre	

Le solde	375 451 euros

En totalité au compte « report à nouveau », qui s'élève ainsi à 1 261 301 euros ; le solde du report à nouveau tenant compte de l'attribution gratuite des actions de SEE VAUCLUSE pour un montant de 180 000 euros, décidée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 02 janvier 2023.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate les distributions de dividendes suivantes qui ont eu lieu au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le 30 septembre 2020 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
200 000 euros, soit 400 euros par action
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 199 600 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

200 000 euros, soit 400 euros par action
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 400 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40% : 199 600 euros

Les dividendes seront mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 400 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 199 600 euros.

Il est rappelé que les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu (IR), sont soumis, à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « Flat Tax ») de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

Le président précise que les dividendes pourront être exonérés de cet acompte si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % de prélèvements sociaux.

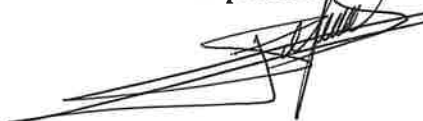
L'assemblée reconnaît avoir été informée que ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale de 30 %.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mars 2024 :

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le président



Société SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISES

25 RUE SYLVABELLE

13006 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

- Annexe

SARL AUDITA

25 RUE SYLVABELLE

13006 MARSEILLE

04.91.79.17.79

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 255 146		
Installations générales agencements aménagements divers	92 028		16 588
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	45 660		22 751
TOTAL	137 688		39 339
Autres participations			100
Prêts, autres immobilisations financières	3 200		
TOTAL	3 200		100
TOTAL GENERAL	2 396 034		39 439

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		180 000	2 075 146	
Installations générales agencements aménagements divers			108 616	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			68 411	
TOTAL			177 027	
Autres participations			100	
Prêts, autres immobilisations financières			3 200	
TOTAL			3 300	
TOTAL GENERAL		180 000	2 255 473	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements divers	25 362	10 190		35 552
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 113	15 264		35 377
TOTAL	45 475	25 454		70 929
TOTAL GENERAL	45 475	25 454		70 929
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 190			
Matériel de bureau informatique mobilier	15 264			
TOTAL	25 454			
TOTAL GENERAL	25 454			

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	311 264	182 151	311 264		182 151
TOTAL	311 264	182 151	311 264		182 151
TOTAL GENERAL	311 264	182 151	311 264		182 151
Dont dotations et reprises d'exploitation		182 151	311 264		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 200		3 200
Clients douteux ou litigieux	241 309	241 309	
Autres créances clients	1 564 874	1 564 874	
Taxe sur la valeur ajoutée	33 536	33 536	
Débiteurs divers	15 537	15 537	
Charges constatées d'avance	5 629	5 629	
TOTAL	1 864 085	1 860 885	3 200

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 688	2 688		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	710 852	340 775	370 077	
Emprunts et dettes financières divers	731 092	0	731 092	
Fournisseurs et comptes rattachés	205 682	205 682		
Personnel et comptes rattachés	187 946	187 946		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	184 863	184 863		
Impôts sur les bénéfices	43 440	43 440		
Taxe sur la valeur ajoutée	419 985	419 985		
Autres impôts taxes et assimilés	22 842	22 842		
Groupe et associés	186 915	186 915		
Autres dettes	44 904	44 904		
TOTAL	2 741 209	1 640 040	1 101 169	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	329 084			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	280			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	16.0000	500			500

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments			Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	
FONDS COMMERCIAL	2 075 146			2 075 146
Total	2 075 146			2 075 146

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 ans
Agencements et aménagements		
Installations techniques		
Matériels et outillages		
Matériel de transport	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel de bureau		
Mobilier	Linéaire	1 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2022 au 30/09/2023

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	191 525
Autres créances	5 123
Total	196 648

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	909
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	129 126
Dettes fiscales et sociales	253 541
Autres dettes	2 152
Total	385 728

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 629
Total	5 629